

# Site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



## Bilan du contrat forestier des gorges de Merciel

Maintien de 109 vieux arbres sénescents en forêt de pentes  
en faveur des chiroptères. Tarnac (19)



*Avec le soutien financier de :*



Une autre vie s'invente ici



## 1. Généralités sur le cadre de cette action :

Le site Natura 2000 haute vallée de la Vienne a été désigné Zone de Conservation Spéciale au titre de la directive Européenne habitat faune flore le 13 avril 2007.

Le PNR de Millevaches en Limousin assure la Présidence du Comité de Pilotage ainsi que l'animation territoriale de ce site.

Le propriétaire des parcelles au lieu dit Merciel, sur la commune de Tarnac (19), dans les gorges de la Vienne, souhaite engager **un contrat forestier maintien d'arbres sénescents.**



### **3. Le principe de la conservation de ces arbres :**

#### **Objectifs de la mesure**

- Augmenter la diversité écologique, paysagère et structurale des habitats forestiers d'intérêt Communautaire.
- Améliorer la qualité des habitats en faveur des espèces d'intérêt communautaire, notamment chiroptères (chauves-souris) tels que Grand et Petit Rhinolophe, Barbastelle, Gand murin, et insectes tels que Pique prune ou Lucane cerf-volant qui vivent tous à proximité de ce site (< 500 m.).

#### **Engagements**

Le propriétaire s'engage à maintenir pendant une durée de 30 ans les arbres désignés.

Le propriétaire devra maintenir des arbres morts sur pied dans la mesure du possible dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents. Si les arbres réservés subissent des aléas (volis, chablis, maladies..), l'arbre, ou ses parties, doivent être maintenus au sol.

Mais Le propriétaire peut, pour des raisons impératives notamment de sécurité, être autorisé à exploiter des arbres réservés après accord du service instructeur (DDT 19) et de l'animateur du site NATURA 2000, le Parc naturel régional de Millevaches, (à défaut de la DREAL).

Le propriétaire tiendra un cahier d'enregistrement consultable du décompte des arbres marqués par parcelles cadastrales et des remarques éventuelles.

## 4. Le projet, de A à Z

Le projet a vu le jour lors d'un diagnostic avec le propriétaire dans le cadre d'une demande de conseil au regard d'un projet d'exploitation forestière par coupe rase début 2014 de l'ensemble des bois feuillus du secteur considéré dans le présent diagnostic.

Au final, la coupe rase a été revue à la baisse, et a été effectuée en 2015 sur une petite partie de la surface initiale (pointe sud de la zone du présent projet de contrat), pour finalement étudier et déposer un contrat natura 2000 forestier.

Après visite de terrain, Cyril LABORDE explique que les majeures parties sont des habitats de la directive de type hêtraies à houx et chênaie acidocline.

Le diagnostic écologique des parcelles a permis d'identifier et de marquer 141 arbres (dont 32 sont hors îlots, et donc non engagé dans le cadre de ce contrat), géo référencés et décrit dans le tableau ci-dessous sur une surface de 1.4 ha.

Surface du projet : 14052,91 m<sup>2</sup>

### **Budget prévisionnel du contrat forestier :**

Montant maximum (sous réserve d'atteinte du plafond)	5 664 €
surface de l'îlot en m <sup>2</sup>	14052,91 m <sup>2</sup>
montant d'aide pour les arbres (plafond atteint)	2 811 €
montant d'aide pour le maintien de l'îlot de vieillissement)	2 811 €
Investissement non productif visant à informer le public (8 panneaux A4 couleurs)	675 €
montant total de l'aide prévisionnel :	6 297 €

## 5. Approche photographique du projet :



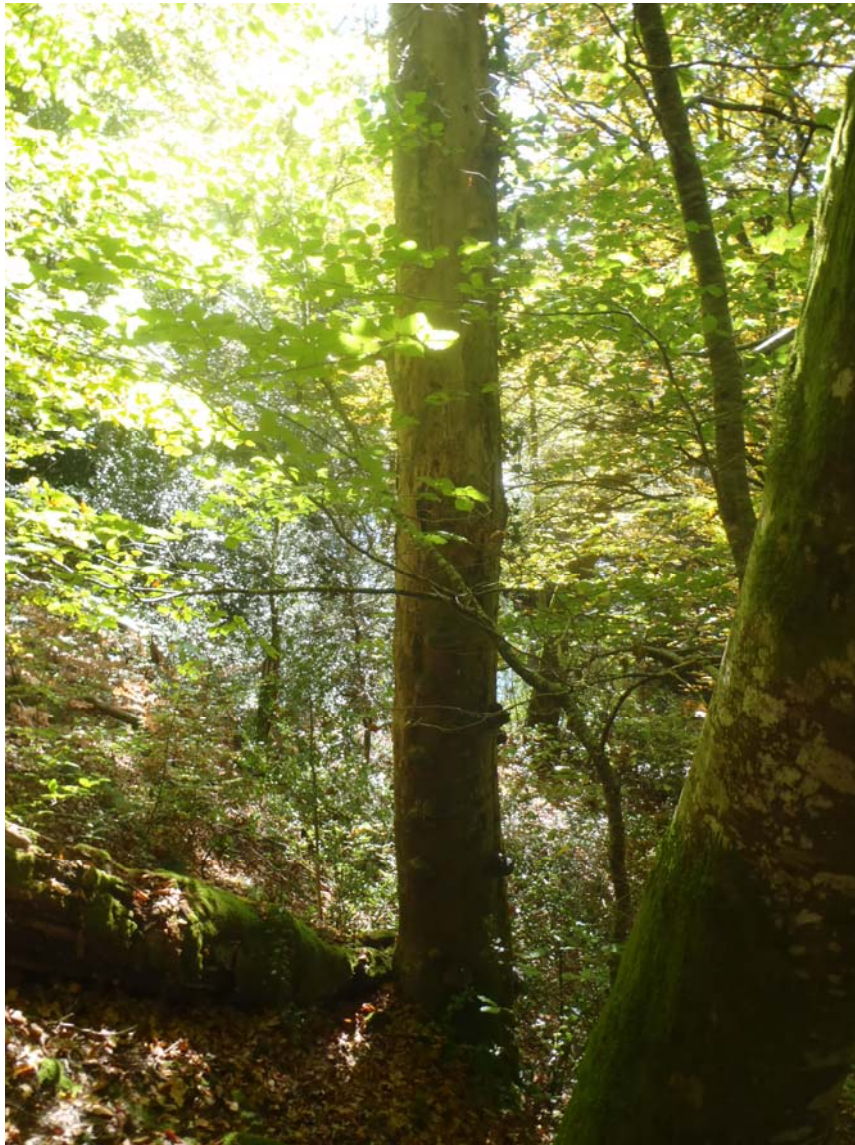
*Hêtraie chênaie à houx : 9130*



*Hêtraie chênaie à faciès de chênaie acidiline : 9130*



*Hêtraie à houx en bord de vienne (9130)*



*Chandelle de hêtre : habitat d'espèces (chauve-souris, pics, insectes saproxylique...)*





*Hêtre au sol : habitat d'espèces (chauve-souris, pics, insectes saproxylique...)*